SE-UNSA MARNE
Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53

51@se-unsa.org
http://sections.se-unsa.org/51/

Vos contacts écoles au Se-UNSA :
Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19
Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61
Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.
http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6

Flash INFOS du 17 janvier 2013

La version en .pdf pour une meilleure lisibilité et pour l'affichage est disponible ici

Soutenez notre action et envoyez la carte de vœux "L'Ecole de demain, pas sans nous !".

Je télécharge la carte, je l'envoie, et je fais monter le compteur sur le site du SE-UNSA

http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique867

Rythmes scolaires : le SE-UNSA demande à la DASEN et au Recteur d'associer les organisations représentatives des personnels à toutes les étapes de mise en place de la Réforme.

La mise en place de la réforme va se traduire localement très rapidement. Elle ne peut se faire sans les enseignants. Le SE-UNSA Marne adresse ses demandes aux deux pilotes locaux que sont le Recteur et la DASEN

1**/ Intersyndicale du 23 janvier : SE-UNSA, SGEN-CFDT et SNUIPP-FSU**

Le projet de décret sur l'organisation du temps scolaire a reçu un vote largement défavorable au Conseil Supérieur de l'Éducation et au CTM. Nos trois organisations syndicales ont, pour leur part, voté contre, se sont abstenues ou ont refusé de voter.

Sur le plan local, nous avons décidé de saisir le Recteur, sur les problématiques soulevées par cette nouvelle organisation de la semaine scolaire en lui faisant part des revendications et des inquiétudes de nos collègues enseignants des écoles.
À ce jour, cette réforme est toujours l'objet de zones d'ombre et d'orientations contestées, notamment la possibilité que l'organisation de la semaine scolaire soit proposée sans la consultation du conseil d'école.
Pourtant, cette réforme ne pourra pas se faire sans les enseignants.
Dans un premier temps, nous avons donc sollicité une audience auprès du Recteur le mercredi 23 janvier matin afin d'échanger sur ce projet de décret, sans exclure d'autres formes d'action ou de mobilisation ultérieure au vu de l'actualité.

C'est sur cette base que nous avions un accord entre nos organisations. Le SNUDI-FO a choisi de porter un discours différent.

2/ **Le SE-UNSA Marne a dans sa déclaration à la CAPD du 15 janvier** demandé à la DASEN d'être associé et consulté tant que nécessaire dans tous les processus de mise en place de l'organisation des rythmes scolaires. Beaucoup de questions concrètes seront à résoudre et nous estimons que les enseignants doivent être entendus.

Lire la déclaration > http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article677

INFOS PRATIQUES :
Voir la **nouvelle circulaire sur les 108H** ici > http://www.se-unsa.org/IMG/pdf/circulaire_108h_def.pdf
Le **dossier du ministère** est là > http://www.education.gouv.fr/cid66696/la-reforme-des-rythmes-a-l-ecole-primaire.html

DES RYTHMES et des QUESTIONS : Le SE-UNSA continue à vous informer et vous accompagner sur ce dossier et publie une Foire aux Questions « Des rythmes et des Questions » qui sera régulièrement mise à jour sur notre site. Dans les semaines, les mois à venir, vous pourrez compter sur nous !
Le document est en téléchargement ici http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article680 , n'hésitez pas à l'afficher dans votre école.

REFONDATION : plus de maîtres que de classes … parution au BO

Le ministre a fixé deux axes principaux à la refondation de l'Ecole, la priorité au primaire et la réduction des inégalités sociales et territoriales de réussite scolaire. Un dispositif est emblématique de ce programme, le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui représentera 7000 postes sur l'ensemble du quinquennat. La circulaire de mise en œuvre est parue au BO du 15 janvier 2013.
Lire la suite ici > http://www.se-unsa.org/spip.php?article5354

Nous verrons quelle déclinaison de ce dispositif dans la Marne. Seuls 6 postes supplémentaires pour + 280 élèves prévus à la rentrée 2013. A moyens constants, il semble difficile de faire de la magie !

REFONDATION : scolarisation des moins de trois ans

Premier acte concret de la refondation de l'Ecole : la relance de la scolarisation des enfants de moins de trois ans prend la forme d'une circulaire parue au BO du 15 janvier 2013.

3 000 postes seront consacrés sur le quinquennat à ce dispositif qui est présenté comme un moyen de réduire les inégalités sociales et territoriales de réussite.

Le SE-Unsa, qui a été consulté sur la rédaction du texte, a fait valoir l'importance d'une démarche qualitative pour la scolarisation des tout-petits dont les besoins spécifiques doivent être respectés (horaires, locaux, équipements, encadrement, activités proposées, …). L'implantation des postes dépendra de la qualité du projet pédagogique et éducatif et de l'implication des collectivités locales ainsi que de tous les services concernés par la petite enfance.

La suite est ici http://www.se-unsa.org/spip.php?article5353

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour en indiquant « désabonnement ».